République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

### Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE



PRÉFECTURE DE LA REGION

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2019**

N	ombre de	e conseil	lers
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	26	26	00
	V	ote	
		Pour:	26
A l'unanimité		Contre :	00
l'una	nimité	Gonere .	

Convocation du Conseil Municipal en date du:

1er MARS 2019

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu:

-de sa réception en PREFECTURE DE BASSE-TERRE le :

2 0 MARS 2019

-et de sa publication le :

2 1 MARS 2019

L'an 2019, le 07 Mars à 18:30, en application de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 28 février 2019, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est de nouveau réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 1ère session ordinaire de l'année. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 1er Mars 2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 1er Mars 2019.

PRÉSENTS: M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - M. Claude MAGLOIRE (1er Adjoint) - Mme Josette OTTO AZINCOURT (2ème Adjointe) - M. Renaud RENIER (3ème adjoint) - Mme Dany MARCIN PLANTIER (4ème Adjointe) - M. Justin RUPAIRE (5ème Adjoint) -Mme Gilberte EUGENIE (6ème Adjointe) - M. Philippe RENIER (7ème Adjoint) - Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (8ème Adjointe) -M. Léonard Edwige BARTHEL - M. Claude JERSIER - Mme Ninette SAINTE-LUCE (Arrivée à 18h55) – Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE (Arrivée à 18h37) - M. Louis LAROCHELLE -M. Michel CHAIBRIANT – Mme Louisiane DEGLAS (Arrivée à 18h37) Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - Mme Christelle GILLES -Mme Justina FAVORINUS – M. Jean-Philippe NOËL (Arrivé à 18h37) - M. François EDAU (Arrivé à 18h37) - Mme Laurence LAROCHELLE (Arrivée à 18h55) - Mme Chantal MACHARES (Arrivée à 18h45) -M. Jimmy FAUSTA (Arrivé à 18h37) - Mme Laurence CHRISTOPHE (Arrivée à 18h37) - M. José JULAN\_

REPRÉSENTÉS:

ABSENTS: Mme Lucie LAROCHELLE - Mme Annick BARTHEL -M. Jean-Luc LIBER (03)

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Gilberte EUGENIE a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

# D\_20190307\_03

## ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA RÉGIE DES EAUX POUR L'EXERCICE 2019

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3:
- Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107;

.../...

(00)



## Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 07 Mars 2019

.../...

- Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire et notamment son article 1er;
- Vu la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 et notamment le titre II de l'article 13;
- Considérant qu'au regard du texte de la loi précité, le rapport tel que présenté contient des objectifs concernant :
  - l'évolution des dépenses réelles de fonction exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
  - L'évolution du besoin de financement annuel calculé;
- Vu l'avis favorable de la commission des « Affaires financières » du jeudi 21 février 2019 ;
- Vu le rapport sur les Orientations Budgétaires présenté en vue de la préparation du Budget Primitif du service « Assainissement Collectif » de la Régie des Eaux pour l'exercice 2019 et le débat qui s'en est suivi en séance du Conseil Municipal ;
- Considérant que ces débats doivent faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

#### A l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat sur les Orientations Budgétaires relatives à l'exercice 2019.sur la base du rapport d'Orientations Budgétaires annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée <u>dans un délai de deux mois</u> à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- -recours administratif gracieux auprès de mes services,
- -recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre



Pour extrait certifié conforme, Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE